

GAËL  
PIETTE



# Droit maritime

EDITIONS A. PEDONE

2023

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

Chapitre 1. Définition et caractères du droit maritime

Chapitre 2. Histoire de la marine marchande

Chapitre 3. Les sources du droit maritime

Chapitre 4. Le milieu

### PREMIÈRE PARTIE. LA NAVIGATION MARITIME

#### TITRE I. LE NAVIRE

Chapitre 1. La notion de navire

Chapitre 2. Le statut du navire

Chapitre 3. La propriété du navire

Chapitre 4. Les créanciers du navire

Chapitre 5. La fin du navire

#### TITRE II. LES ACTEURS

Chapitre 1. Les institutions

Chapitre 2. Le port

Chapitre 3. L'armateur

Chapitre 4. Les gens de mer

Chapitre 5. Les auxiliaires

#### TITRE III. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ MARITIMES

##### SOUS-TITRE 1. LA RESPONSABILITÉ DE L'ARMATEUR

Chapitre 1. La responsabilité de droit commun

Chapitre 2. Les responsabilités spéciales

Chapitre 3. Obligations d'assurance de l'armateur

##### SOUS-TITRE 2. LES ACCIDENTS DE NAVIGATION

Chapitre 1. L'abordage

Chapitre 2. Assistance et sauvetage en mer

Chapitre 3. Les avaries communes

## DROIT MARITIME

### SOUS-TITRE 3. LES ATTEINTES ILLICITES À LA SÛRETÉ MARITIME

Chapitre 1. La piraterie maritime

Chapitre 2. Autres atteintes illicites à la sûreté maritime

### SOUS-TITRE 4. LES ASSURANCES MARITIMES

Chapitre préliminaire. Les spécificités de l'assurance maritime

Chapitre 1. Les éléments du contrat d'assurance maritime

Chapitre 2. Le contrat d'assurance maritime

## DEUXIÈME PARTIE. LE COMMERCE MARITIME

### TITRE I. LES AFFRÈTEMENTS

Chapitre 1. Les règles communes

Chapitre 2. L'affrètement au voyage

Chapitre 3. L'affrètement à temps

Chapitre 4. L'affrètement coque-nue

Chapitre 5. Autres affrètements

### TITRE II. LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Chapitre 1. Les dispositions relatives au contrat de transport de marchandises

Chapitre 2. La conclusion du contrat de transport de marchandises

Chapitre 3. L'exécution du contrat de transport de marchandises

Chapitre 4. La responsabilité du transporteur

Chapitre 5. Le transport multimodal

### TITRE III. LES VENTES MARITIMES

Chapitre 1. Les ventes au départ

Chapitre 2. Les ventes à l'arrivée

### TITRE IV. LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Chapitre 1. Le contrat de passage

Chapitre 2. La croisière

### TITRE V. L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE COMMERCE MARITIME

Chapitre 1. La blockchain

Chapitre 2. Les navires sans équipage

## INDEX ALPHABÉTIQUE

### A

- Abandon,
  - Marins, 765.
  - Navire,
    - Limitation de responsabilité, 909-910.
    - Par le capitaine, 725.
    - Par l'équipage, 503.
    - Par le propriétaire, 528 s.
- Abordage, 1022 s.
  - Abordage fautif, 1036.
  - Abordage douteux, 1037.
  - Abordage fortuit, 1037.
  - Action d'abordage,
    - Prescription, 1054.
    - Tribunal compétent, 1049 s.
  - Conditions, 1024 s.
    - Bâtiments impliqués, 1025 s.
    - Remous, 1029.
    - Faute d'abordage, 1035 s.
  - Conventions de Bruxelles sur la compétence en matière d-, 1051 s.
  - Privilège, 417, 1048.
  - Règles de Lisbonne, 1047.
  - Règlement pour prévenir les - (RIPAM), 1023.
- Accident
  - Individuel, 1989.
  - Marins, 763, 814.
  - Pilote, 856.
  - Remorquage, 871.
  - Trajet, 763.
- Act of God*, 1779.
- Aéroglesseur, 152, 153.
- Affrètement, 1373 s.
  - A la cueillette, 1542.
  - Charte-partie, 1384 s.
  - D'espaces, 1543.
  - Et transport (distinction), 1377 s.
  - Gestion nautique et gestion commerciale, 1380, 1462.
  - Liberté contractuelle, 1381.
  - Loi applicable, 1392 s.
  - Notion, 1375.
  - Plaisance, 1389.
  - Prescription, 1391.
  - Privilège du frèteur, 1388.
  - Sous-affrètement, 1548 s.
- Affrètement coque-nue, 1521 s.
  - Obligations de l'affréteur, 1530 s.
  - Obligations du frèteur, 1524 s.
  - Qualité d'armateur, 1529.
- Affrètement à temps, 1461 s.
  - Clause de *safe port*, 1480 s.
  - Faute nautique, 1473.
  - Fret, 1488.
  - Obligations de l'affréteur, 1476 s.
  - Obligations du frèteur, 1465 s.
  - Responsabilité de l'affréteur, 1499 s.
  - Responsabilité du frèteur, 1471 s.
- Affrètement au voyage, 1401 s.
  - Clause de *safe port*, 1412.
  - Faute nautique, 1418.
  - Fret, 1424, 1440 s.
  - Obligations de l'affréteur, 1419 s.
  - Obligations du frèteur, 1403 s.
  - Responsabilité du frèteur, 1415 s.
  - Staries, 1426 s.
  - Surestaries, 1433 s.
    - Nature juridique, 1439.
- Agrès et appareils, 176 s.
- Alliances, 1367 s.
  - Concurrence, 1371.
  - Notion, 1367.
- Amirautés, 9, 32.
- « *Amoco-Cadiz* », 50, 276, 664.
- Animaux vivants (transport d'), 1593 s.
- Arbitrage maritime, 63 s.

## DROIT MARITIME

- Armateur, 631 s.
    - Affréteur, 651.
    - Assurance, 1011 s.
    - Etat armateur, 668 s.
    - Identification (difficultés d'), 657 s.
    - Notion, 631.
    - Organisations professionnelles, 1353.
    - Responsabilité,
      - Contractuelle, 905.
      - Extra-contractuelle, 906.
      - Limitation de -, v. ce mot.
      - Pénale, 907.
  - Arrêté de fret, 1669.
  - Arrimage, 1696.
    - En pontée, 1697 s.
    - Faute d'-, 1797.
    - Ventes maritimes, 1889, 1896, 1908, 1923.
  - Assistance en mer, 1071 s.
    - Assistance imposée, 1102.
    - Conditions, 1086 s.
      - Danger, 1100 s.
      - Relatives à l'assistant, 1093 s.
      - Relatives au bâtiment assisté, 1088 s.
    - Epave, 1072.
    - Et remorquage, 1103.
    - Etat riverain, 1097 s.
    - Limitation de responsabilité de l'assistant, 930.
    - Nature juridique, 1084 s.
    - Prescription de l'action, 1125.
    - Privilège, 416, 1122.
    - Rémunération, 1107 s.
      - Indemnité spéciale, 1109.
      - No cure, no pay*, 1108.
      - Païement, 1122 s.
      - Pouvoirs du juge, 1115 s.
      - Prévue par le contrat, 1113.
      - Répartition, 1120 s.
      - SCOPIC, 1119.
    - Responsabilité de l'assistant, 1106.
    - Transport, 1793 s.
  - Assurance, 1261 s.
    - Aléa, 1288 s.
    - Assurances cumulatives, 1285.
    - Assurance de responsabilité, 1280 s.
    - Assurance sur corps, 1274 s.
    - Assurance sur facultés, 1276 s.
      - Déclaration d'aliment, 1278.
      - Police particulière, 1277.
    - Coassurance, 1266.
    - Contrat, 1301 s.
    - Délaissement, 1318 s.
    - Exclusions, 1292 s., 1322 s.
      - « FAP sauf... », 1328.
    - Obligations,
      - Assuré, 1307 s.
      - Assureur, 1313 s.
    - P & I Clubs*, 1265, 1331 s.
    - Réassurance, 1266.
    - Règlement d'avaries, 1315 s.
    - Risque, 1286 s.
    - Valeur agréée, 1283.
  - Avaries communes, 1141 s.
    - Avaries dommages, 1155.
    - Avaries frais, 1156.
    - Conditions, 1146 s.
      - Communauté d'intérêts, 1152 s.
      - Danger, 1147 s.
      - Sacrifice, 1149 s.
    - Contribution, 1158 s.
      - Masse créancière et masse débitrice, 1161, 1162.
    - Définition, 1142.
    - Fondement, 1144.
    - Prescription, 1164.
    - Privilège, 416, 1165.
    - Règles d'York et d'Anvers, 1143.
- ## B
- Bagages, 1992 s., 2001, 2005, 2006.
  - Ballast, 996 s.
    - Convention BWB, 997 s.
    - Faute de ballastage, 1796.
  - Baraterie, 461, 1246, 1774.
  - Bien culturel maritime, 522.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Billet de passage, 1974.  
 Blockchain, 2042 s.  
     Bénéfices escomptés, 2048.  
     Notion, 2043.  
 Booking note, 1669.  
*Bottomry*, 387.  
 Buée de cale, 1787.  
 Bureau Maritime International, 46, 1210.  
 Bureau Veritas, 262, 347, 1254, 2082.
- C**
- Cabotage, 213, 245, 1698.  
 Capitaine, 682 s.  
     Attributions commerciales, 705 s.  
     Attributions judiciaires, 707 s.  
     Attributions sociales, 699 s.  
     Attributions techniques, 695 s.  
     Autorité, 711 s.  
     Conditions d'accès, 689.  
     Indépendance, 685.  
     Nationalité, 690.  
     Notion, 683.  
     Préposé de l'armateur, 684 s.  
     Représentation de l'armateur, 694 s.  
     Responsabilité civile, 719 s.  
     Responsabilité pénale, 722 s.  
     Situation en cas d'affrètement à temps, 1462.  
 Cas exceptés, v. Responsabilité du transporteur de marchandises.  
 Certificat d'enregistrement, 211.  
 Chambre arbitrale maritime de Paris, 66.  
 « *Champollion* », 906, 933, 1986.  
 Changement de route, 1295.  
 Chargement et déchargement,  
     Affrètement au voyage, 1422 s.  
     Chargement en pontée, 1596 s., 1697 s.  
     Conteneurs, 1705.  
     Début et fin du contrat de transport régi par la Convention de Bruxelles, 1588 s.  
     Déchargement d'office, 1438.
- Chargeur,  
     Conférences maritimes, 1357 s.  
     Faute du, 1148, 1789 s.  
     Mensonge du, 1642 s, 1725.  
     Pontée, 1699.  
     Signature du connaissement par le -, 1640.  
 Charte-partie, v. affrètement.  
 Clause,  
     Attributive de juridiction, 1823 s.  
     *As near as*, 1412.  
     Compromissoire, 64, 1829 s.  
     « FAP sauf... », 1328 s.  
     FIO/FIOS, 1695, 1740.  
     Fret acquis à tout événement, 1441, 1736.  
     *Himalaya*, 1765, 1800.  
     *Identity of carrier*, 1628.  
     *Liberty clause*, 1786.  
     *Negligence clause*, 1418, 1794.  
     *Paramount*, 1377, 1579, 1582.  
     Poids délivré, 1876, 1914.  
     *Safe port*, 1412, 1480 s.  
     *Said to contain*, 1647, 1648.  
     SCOPIC, 1119.  
     WIFPON, 1427.  
 Clauses de non-responsabilité,  
     Affrètement, 1381.  
     Pilotage hauturier, 861.  
 CMI (Comité Maritime International), 578 s.  
 CNUCED, 586.  
 CNUDCI, 587.  
 Code,  
     De conduite, v. conférences maritimes.  
     De la mer, 55.  
     Des transports, 54.  
     ISM, 251, 259.  
     ISPS, 1233 s.  
 Colis, 1802.  
 COLREG (*Collisions Regulations*), 1023.  
 Comité interministériel de la mer, 564.

DROIT MARITIME

- Commissionnaire de transport, 887 s.
  - Contrat-type, 889.
  - Et transitaire, 885, 887.
  - Païement, 892.
  - Privilège, 892.
  - Responsabilité, 890, 891.
  - Transport multimodal, 1865.
- Complaisance, pavillon, v. libre immatriculation.
- Conférences maritimes, 1354 s.
  - Code de conduite, 1360.
  - Conférences ouvertes, conférences fermées, 1356.
  - Navire d'attaque, 1358.
  - Notion, 1354.
  - Outsiders*, 1358.
- Conflits de lois, v. loi applicable.
- Conformité (construction du navire), 332.
- Congédiement, 733.
- Congés, 788, 803, 812.
- Connaissance, 1614 s.
  - A personne dénommée, à ordre, au porteur, 1632 s.
  - Accomplissement, 1714.
  - Chargement, 1695.
  - « *Clean* », 1651.
  - Déchargement, 1710.
  - Description des marchandises, 1641.
  - Direct, 1861.
  - Electronique, 1654 s.
  - Embarqué, reçu pour embarquement, 1618.
  - Emission, 1617 s.
  - Fonctions
    - Preuve du contrat, 1659.
    - Preuve de la réception des marchandises, 1660.
    - Représentation des droits sur la marchandise, 1661.
  - Fret, 1735 s.
  - Lettre de garantie, 1641.
  - Livraison, 1711 s.
  - Mentions, 1635 s.
  - Mentions inexactes, 1642 s.
  - Multimodal, 1863.
  - Notion, 1615.
  - Réserves, 1645 s.
  - Sans en-tête, 1623 s.
  - Signature, 1640.
  - Titulaire du -, Prérogatives, 1663.
- Consignataire
  - De la cargaison, 881 s.
  - Du navire, 845 s.
- Consortium, 1362 s., 1629.
  - Droit de l'UE, 1366.
  - Notion, 1362.
  - Relations avec les tiers, 1365.
- Construction du navire, 323 s.
  - A l'économie, 325.
  - Au forfait, 326 s.
  - Déclaration préalable, 342.
  - Délivrance, 331 s.
  - Garantie des vices cachés, 334 s.
  - Hypothèque du navire en -, 394.
  - Obligations du client, 344 s.
  - Obligations du constructeur, 329 s.
- Conteneur,
  - Chargement en pontée, 1705.
  - Empotage, 1648.
  - Epave de -, 521.
  - Marchandise transportée, 1648.
  - Pesée, 1726.
  - Surestaries, 1728 s.
- Contrat,
  - D'affrètement, 1373 s.
  - De croisière, 2021 s.
  - D'engagement, 741 s.
  - De passage, 1965 s.
  - De tonnage, 1546.
  - De transport de marchandises, 1561 s.
- Contrat d'adhésion, 1612.
- Contrôle technique du navire, 256 s.
  - Certificats ISM, 259.
  - Titres et certificats, 258.
  - Visites, 260.
- Convention du travail maritime, 732.

## INDEX ALPHABÉTIQUE

- Convention de Montego Bay, 81.  
 Copropriété de navire, v. quirataires (société de).  
 Cote du navire, 267.  
 Courtiers d'affrètement maritime, 843.  
 Courtiers interprètes et conducteurs de navires, 843.  
 Crédit-bail, 364 s., 452.  
 Croisière, 2021 s.  
   Conflits de juridictions, 2024.  
   Conflits de lois, 2023.  
   Forfait touristique, 2030 s.  
   Notion, 2022.  
   Responsabilité de l'organisateur, 2027, 2032.  
 Cybermenaces, 1249 s.  
   Assurance, 1257.  
   Innavigabilité du navire, 1255.  
   Responsabilité, 1256.
- D**
- Danger  
   Aptitude à l'affronter, 135.  
   Assistance (condition), 1100 s.  
   Avaries communes (condition), 1147 s.  
   Cargaisons dangereuses, 1443, 1644, 1698, 1708.  
   Epaves, 512 s.  
   Transport de substances dangereuses (Convention HNS), 995.  
 Décès à bord, 223, 709.  
 Décès du marin, 757, 762, 800.  
 Déchargement, v. chargement.  
 Déclaration de valeur, 877, 1806.  
 Déduction du neuf au vieux, avaries communes, 1161.  
 Délaissement, 368, 1318 s.  
 Délégation de fret, 397.  
*Delivery order*, 1668.  
 Démantèlement du navire, 535 s.  
   Convention de Hong-Kong, 537 s.  
   Droit européen, 542 s.  
   Navire devenu déchet, 545.  
   Navire de plaisance, 544.  
 Détournement, 1707.  
 Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, 566.  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer, 567.  
 Direction Inter Régionale de la Mer, 567.  
 Discipline,  
   Conseil de -, 823 s.  
   Du bord, 711, 769, 1983.  
   Fautes disciplinaires, 712, 815 s.  
 Dispache, avarie commune, 1159 s.  
*Dispatch money*, 1431.  
 Dockers, 874.  
 Doctrine, 74 s.  
 Documents de transport de marchandises (autres que connaissance), 1665 s.  
 Douane (mutation en-), 360 s.  
 « *Dragor Maersk* », 864.  
 Droit maritime,  
   Définition, 2, 3.  
   Internationalité, 13 s.  
   Particularisme, 4 s.  
   Stabilité, 20 s.  
   Unification, 15 s., 42.  
 Droit de suite,  
   Créancier hypothécaire, 406.  
   Créancier privilégié, 425.  
 Droiture (exécution du voyage en -), 1410, 1707.  
*Due diligence*, 1414, 1771.
- E**
- « *Eastern City* », 1481.  
 Eaux de ballast (Convention BWM), 996 s.  
 Eaux intérieures, 83.  
 Ekranoplane, 154.  
 Emanations d'Etat, 250, 474, 475.  
 Emballage, 1724 s.



## DROIT MARITIME

- Faute d'-, 1789 s.
  - Emissions des navires, 283 s.
    - Gaz à effet de serre, 284 s.
      - Cold ironing*, 291.
      - MARPOL, 286.
      - OMI, 287.
      - Slow steaming*, 289.
      - UE, 288.
    - Oxydes de soufre, 292 s.
      - Contrôle, 298 s.
      - Inspections, 297.
      - Sanctions, 301.
      - Scrubbers, 302.
      - Seuils, 293 s.
      - Visites, 296.
  - Empotage, v. conteneur.
  - Engagement maritime, 741 s.
  - Engin
    - De plage, 144, 146.
    - De servitude portuaire, 147.
  - Ennemis publics, v. piraterie.
  - Enregistrement, 211.
  - En-tête (connaissance sans), 1623 s.
  - Equipage,
    - Composition, 731.
    - Plaintes, 734.
    - v. marins
  - Epaves, 502 s.
    - Concession, 519.
    - Conteneur, 521.
    - Dangereuse, 512 s.
    - Définition, 503, 504.
    - Enlèvement, 509 s., 514, 523 s.
    - Intérêt archéologique, historique ou artistique, v. bien culturel maritime.
    - Limitation de responsabilité du propriétaire, 515.
    - Sauvetage, 1072.
    - Vente, 517, 518.
  - « *Erika* », 198, 275.
  - Etablissement des invalides de la Marine (ENIM), 518, 797 s.
  - Etat,
    - Du port, 276 s.
    - Enclavé, 90.
    - Navires d'-, v. ce mot.
    - Riverain (assistance), 1097 s.
  - Evénements non imputables au transporteur, 1777 s.
  - « *Evia* », 1483.
- ### F
- Fait du Prince, 1782.
  - Fausse déclaration du chargeur, 1642 s.
  - Faute,
    - D'abordage, 1028 s.
    - Du chargeur, 1789 s.
    - Intentionnelle ou de témérité, 936 s, 984, 1804.
  - Faute nautique,
    - Affrètement, 1418, 1473.
    - Transport de marchandises, 1794 s.
  - Fiche matricule du navire, 253 s.
  - FIPOLE, 988.
  - Fonds
    - De limitation, 940 s.
    - D'indemnisation, 983, 989.
  - Fortune de mer, 911, 1288, 1296.
  - Forum arresti*, compétence du -, 478, 479.
  - « *France* » (Le), 906.
  - Francisation, 201 s.
    - Agrément spécial, 205.
    - Perte, 208.
  - Fraudes maritimes, 46, 1245 s.
  - Freinte de route, 1788.
  - Fret
    - Acquis à tout événement, 1441, 1736.
    - De distance, 1440.
    - De retour, 1354.
    - Droit de rétention du fréteur, 1388.
    - Paiement du -,
      - Affrètement à temps, 1488 s.
      - Affrètement au voyage, 1440 s.
      - Sous-affrètement, 1551.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Transport, 1734.  
Privilège, 1388.

**G**

Garantie des vices cachés, 334 s., 343, 357.  
Gaz à effet de serre, v. émissions des navires.  
Gérance technique, 654.  
Gérant (société de quirataires), 640.  
Gestion nautique et gestion commerciale du navire, 1380, 1462, 1500.  
Grève,  
    Affrètement, 1412, 1429.  
    Droit de -, 796, 813.  
    Transport, 1785 s.  
Guerre,  
    Affrètement, 1412.  
    Assurance, 1292, 1293.  
    Navire de -, 218, 234, 247, 850, 974, 1025, 1096.  
    Prise, 369.  
    Transport, 1780.

**H**

*Harter Act*, 1378, 1566.  
Haute-mer, 88 s., 219.  
« *Heidberg* », 936, 1794.  
« *Hot pursuit* », 89, 220.  
Hydravion, 151.  
Hydrocarbures,  
    De soute, 992 s.  
    Pollution, 982 s.  
Hygiène à bord des navires, 768.  
Hypothèque maritime, 387 s.  
    Assiette, 392 s.  
    Constitution, 390 s.  
    Publicité, 398 s.  
    Délégation de fret, 397.  
    Droit de préférence, 405.  
    Droit de suite, 406.  
    Effets, 405 s.  
    Loi applicable, 389.

Navire en construction, 394.  
Publicité, 398 s.  
Purge, 407.  
Subrogation, 395.

**I**

Immunité de juridiction (sociétés de classification), 273.  
Immunités de navires d'Etat, 249, 438.  
Impression 3D, 346 s.  
Incendie, 1773 s.  
*Incoterms*, 1878 s.  
Innavigabilité,  
    Epave, v. non-flottabilité.  
    Transport, 1771 s.  
Inscription maritime, 738.  
Inscriptions hypothécaires, v. hypothèque.  
Installations pétrolières et unités off-shore, 48, 148 s.

**J**

Jauge, 229 s.  
Jours de planche, 1426 s.

**L**

« *Lamoricière* », 684, 906, 1986.  
« *Lauritzen v. Larsen* », 225.  
Lettre de garantie,  
    Frauduleuse, 1651 s.  
    Pour absence de connaissance, 1671.  
Lettre de transport maritime (*Sea Waybill*), 1670.  
*Lex maritima*, 70 s.  
*Lex Rhodia*, 26.  
Liberté des mers, 78, 1351.  
Libre-immatriculation, pavillon de, 45, 193 s.  
Libre passage inoffensif, 84, 218.  
Licenciement, 770 s.  
Ligne de base, 82.  
Ligue hanséatique, 28, 30.  
Limitation de responsabilité,

## DROIT MARITIME

- De l'assistant, 930.
  - De l'exploitant de navire nucléaire, 976.
  - Du commissionnaire, 891.
  - Du manutentionnaire, 876 s.
  - Du pilote, 854.
  - Du propriétaire de navire pétrolier, 985.
  - Limitation de responsabilité de
    - l'armateur, 909 s.
    - Bénéficiaires, 929 s.
      - Assistant, 930.
      - Assureur, 931.
    - Conditions, 922 s.
    - Constitution du fonds de -, 941 s.
      - Faculté de le constituer, 941.
      - Effets, 945.
      - Procédure, 943.
      - Montant, 944.
      - Répartition, 946 s.
    - Constitutionnalité, 920.
    - Créances, 926 s.
    - Déchéance du bénéfice de la -, 932 s.
    - Epaves, 924.
    - Evolution, 910.
    - Faute intentionnelle ou de témérité, 936.
    - Justifications, 913 s.
    - Navire de plaisance, 920.
    - Réforme envisageable, 952.
    - Renonciation, 939.
  - Limitation de responsabilité du transporteur,
    - Transport de marchandises, 1799 s.
    - Transport de passagers, 2004 s.
  - Livraison,
    - Aux mains d'un organisme d'Etat, 1716.
    - De la marchandise transportée, 1711.
    - Lieu et temps, 1712.
    - Sans connaissance, 1715.
    - Ventes maritimes, 1893 s. , 1923, 1948, 1954.
  - Lloyd's open form*, 1113.
  - Lloyd's Register of shipping*, 262.
  - Lock out*, 1785 s.
  - Loi applicable
    - Contrat d'affrètement, 1392 s.
    - Contrat de transport de marchandises, 1574 s.
    - Contrat de transport de passager, 1998.
    - Hypothèque, 389.
    - Loi civile, 221 s.
    - Loi pénale, 217 s.
    - Privilèges, 411.
    - Registre international français, 806.
    - Responsabilité des sociétés de classification, 274.
    - Théorie des points de contact, 225.
    - Ventes maritimes, 1877.
  - Lois « Rodière », 52.
  - « *Lotus* », 192, 219, 1052.
- ## M
- Manning agents*, 742.
  - Manutention, 872 s.
    - Acconiers et stevedores, 872.
    - Action en justice, 878, 879.
    - Dockers, 874.
    - Responsabilité, 875.
      - Limitation de - , 876, 877.
  - Marée noire, 574, 981.
  - Marins, 730 s.
    - Abandon, 765.
    - Age, 746, 785, 789.
    - Aptitude médicale, 744.
    - Conditions de travail, 779 s.
    - Congés, 788, 803, 812.
    - Contrat de travail (engagement maritime), 741 s.
    - Décès, 757.
    - Discipline, 769.
    - Documents professionnels, 740.
    - Formation professionnelle, 745.
    - Licenciement, 770 s.
    - Maladies et accidents, 762 s.
    - Notion, 739.
    - Obligations, 766 s.
    - Plaintes, 734.
    - Privilège des créances sociales, 415.
    - Protection sociale, 797 s.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Rapatriement, 764.  
 Rémunération, salaire, 753 s.  
 Sanctions professionnelles, 815 s.  
 Soins, 762.  
 MARPOL, 50, 991.  
 « *Mate's receipt* », 1666, 1667.  
 Mer territoriale, 84.  
 « *Mercandia Transporter II* », 1664, 1811, 1874.  
 Ministère de la mer, 563.  
 Multimodal, v. transport - .  
 « *Muncaster Castle* », 1772.  
 Mutation en douane, 360 s.  
 Mutinerie, 717.
- N**
- « *Nagasaki Spirit* », 1109.  
 Naissance à bord, 709.  
 Nantissement de l'outillage, 392.  
 Nationalité,  
     Du navire, v. pavillon.  
     De l'équipage, 481.  
     Du capitaine, 690.  
     Des propriétaires de navire, 204.  
 Naufrageur, 1073.  
 Navigabilité, 1407, 1469, 1525.  
 Navigation  
     Commerciale, 243 s.  
     Côtière, 245.  
     De ligne, au tramping, au long cours, 245.  
     De plaisance, v. ce mot.  
     Fluviale, 136, 143.  
     Maritime, 121, 125, 136 s.  
     Polaire, 50, 105 s.  
 Navire, 122 s.  
     Abandonné, 528 s.  
     Affectation, 235 s.  
     Apparentés, 469 s.  
     Aptitude à affronter les dangers, 135.  
     Autonomie de propulsion, 134.  
     D'attaque, v. conférences maritimes.  
     De pêche, 237 s.  
     De plaisance, 239 s.  
     Définition, 126 s.  
     Démantèlement, 535 s.  
     En construction, v. construction.  
     Flottabilité, 133.  
     Nationalité, v. pavillon.  
     Nature mobilière, 173 s.  
     Nom, 181 s.  
     Port d'enregistrement, 185 s.  
     Propriété, 321 s.  
     Tonnage, 229 s.  
 Navire d'Etat, 246 s.  
     Militaire, v. guerre, navire de-  
 Navire sans équipage, 140, 2051 s.  
     Affrètement, 2066.  
     Assistance maritime, 2067.  
     Assurance, 2083, 2084.  
     Capitaine, 2063.  
     Degrés d'autonomie, 2058.  
     Faute nautique, 2079.  
     Limitation de responsabilité, 2080.  
     Pilotage, 2065.  
     Responsabilité, 2068 s.  
     Sociétés de classification, 2082.  
*No cure, no pay*, 1108.  
*Notice of readiness*, 1427.  
*Notify*, 1631, 1812.  
 Nucléaire,  
     Navires à propulsion -, 973.  
     Responsabilité pour dommage -, 972 s.  
     Système d'indemnisation nucléaire, 976.  
     Transports de substances -, 979 s.  
*N.V.O.C.C. (Non vessel owner container carrier)*, 1630.
- O**
- Off-hire*, 1489.  
 Officiers, 692.  
*Off-shore*, 48.  
*Oil Pollution Act (1990)*, 50.  
 OIT, 588.  
 « *Olympic Bravery* », 992.  
 OMI, 573 s.

## DROIT MARITIME

- Ordonnance sur la Marine (1681), 31.  
Organisateur de croisière, 2026 s.  
Oxyde de soufre, v. émissions des navires.
- P**
- P & I Clubs*, 1265, 1331 s.  
Passage (contrat de), 1965 s.  
Action en justice, 1991, 1997.  
Billet, 1974.  
Consommérisme, 1969.  
Notion, 1966.  
Obligation de sécurité, 1986.  
Obligation du transporteur, 1973 s.  
Prescription, 2006.  
Privilège du transporteur, 1985.  
Qualification, 1966.  
Refus d'embarquement, 1972.  
Responsabilité du transporteur, 1986 s.  
Convention d'Athènes, 1999.  
Dommages aux bagages, 1992 s., 2001.  
Dommages aux personnes, 1987 s., 2000.  
Limitation de -, 1990, 1996, 2004 s.
- Passager,  
Droits, 1976 s.  
Clandestin, 1967.  
Obligations, 1983 s.
- Pavillon, 188 s.  
Bis, 199 s.  
De complaisance, de libre immatriculation, 45, 193 s.  
Français, 201 s.  
Loi du -, 223 s.  
v. nationalité du navire.
- Pêche, 237.  
Permis d'armement, 255.  
Personnification du navire, 172.  
Pilotage, 848 s.  
Cautionnement, 854.  
Droits de -, 853.  
Hauturier, 858 s.
- Obligation de -, 850.  
Portuaire, 849 s.  
Responsabilité, 854, 855.
- Piraterie, 1182 s.  
Assurance, 1292.  
Avaries communes, 1217.  
« Droit de poursuite inverse », 1209.  
Infractions, 1210.  
Notion, 1187 s.  
Protection des navires, 1192 s.  
Sociétés de protection des navires, 1197 s., 1205 s.
- Plaisance,  
Affrètement, 1389.  
Assistance maritime, 1089.  
Assurance, 242, 1264.  
Chef de bord, 691.  
Déconstruction du navire, 544.  
Droit de la consommation, 241.  
Limitation de responsabilité, 920.  
Navigation de -, 49.
- Planche à voile, 138 s.
- Plate-forme de forage, 148 s.
- Plateau continental, 87.
- Pôles, 93 s.  
Antarctique, 97 s.  
Arctique, 99 s.  
Code Polaire, 103 s.
- Pollution des mers,  
Assistance, indemnité spéciale, 1109.  
FIPOL, 988.  
Indemnisation par l'industrie pétrolière (TOPIA et STOPIA), 990.  
MARPOL, 50, 991.
- Pontée, v. chargement en -.
- Port, 601 s.  
Autonome, 614.  
Contrôle, 276 s.  
Convention de terminal, 624 s.  
Exploitation, 616.  
Grand port maritime, 611 s.  
Hinterland, 607.  
Notion, 602 s.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Organisation portuaire, 609 s.  
 Organisme portuaire détenteur d'un monopole, 1716.  
 Port d'enregistrement, 185 s.  
*Port State Control*, 276 s.  
 Préfet maritime, 568.  
 Préjudice écologique, 906.  
 « *Prestige* », 273, 989.  
 Prêt à la grosse, 382, 387.  
 Prise, 369.  
 Privilèges, 409 s.  
     Assiette, 420 s.  
     Classement, 424.  
     De l'article L. 5114-8, 413 s.  
     Droit de préférence, 423.  
     Droit de suite, 425.  
     Du commissionnaire, 892.  
     Du droit commun, 419.  
     Du fréteur, 1388.  
     Du transporteur de marchandises, 1739.  
     Du transporteur de passagers, 1985.  
     Effets, 423 s.  
     Loi applicable, 411.  
     Prescription, 426.  
 Propriété du navire, 321 s.  
 Prud'hommes pêcheurs de la Méditerranée, 569.  
 « *Pti Jules* », 240, 917.  
 Publicité,  
     Charte-partie, 1386.  
     Découverte d'une épave, 508.  
     Hypothèque, 398 s.  
     Saisie exécution, 483.  
     Vente du navire (mutation en douane), 360 s.
- Q**
- Quarantaine, 1783.  
 Quirats, quirataires, société de -, 636 s.  
     Copropropriétaires, 642 s.  
     Gérance, 640.  
     Nature juridique, 645 s.  
     Personnalité juridique, 645.
- Régime, 639 s.
- R**
- Recette du navire, 331, 333, 344.  
 Règlement d'avaries, v. avaries communes.  
 Règles de Hambourg, 1570, 1584, 1590, 1597, 1703.  
 Règles de La Haye (1921), 1567.  
 Règles de La Haye (Convention de Bruxelles), 1568, 1576 s.  
 Règles de Lisbonne, 1047.  
 Règles de Rotterdam, 1571, 1585, 1591, 1597, 1627, 1656, 1704.  
 Règles de Visby, 1569, 1579 s.  
 Règles d'York et d'Anvers, 1143.  
 Remorquage, 862 s.  
     Accidents du travail, 871.  
     Hauturier, 863.  
     Nature du contrat de -, 866.  
     Portuaire, 863.  
     Responsabilité, 870.  
 Rémunération d'assistance, 1107 s.  
 Réparation navale, 343.  
 Réquisition, 370 s.  
 Réserves, 1645 s., 1817.  
 Responsabilité du pilote, 854, 855.  
 Responsabilité  
     Eaux de ballast, 996 s.  
     Limitation de -, v. ce mot.  
     Propriétaire de navire, 902 s.  
     Pollution par hydrocarbures, 981 s., 992 s.  
     Pour dommages nucléaires, 972 s.  
     Préjudice écologique, 906.  
     Responsabilité contractuelle, 905.  
     Responsabilité extra-contractuelle, 906.  
     Responsabilité pénale, 907.  
     Substances dangereuses, 995.  
 Responsabilité du transporteur,  
     De marchandises, 1761 s.  
         Cas exceptés, 1768 s.  
     De passagers, 1986 s.

Présomption de, 1763.  
 RIF (Registre International Français),  
 212 s., 804 s.  
 Domaine, 213.  
 Guichet unique, 214.  
 Intérêts, 215.  
 Rôles d'Oléron, 28.

## S

Saisie conservatoire de navire, 431 s.  
 Abus de saisie, 450.  
 Conditions, 434 s., 456 s.  
 Créance autorisant la -, 434, 457 s.  
 Créancier, 435.  
 Fictivité de la société, 471 s.  
 Immunités d'exécution des navires  
 d'Etat, 249, 438.  
 Navire affrété, 465 s.  
 Navire en partance, 439.  
 Navire saisissable, 436 s.  
 Navires apparentés, 469 s.  
 Notion de créance maritime, 458, 463.  
 Effets, 452 s., 480.  
 Garanties permettant le départ du navire,  
 291.  
 Procédure, 289 s., 309 s.  
 Saisie conservatoire de la cargaison,  
 487.  
 Saisie conservatoire de soutes, 486.  
 Saisie-exécution, 481 s.  
 Saisie-revendication, 488, 489.  
 Sauvetage, 1073 s.  
 CROSS, 1077.  
 Devoir, 1073 s.  
 Gratuité, 1080 s.  
 SNSM, 1078.  
*Sea Waybill*, 1670.  
 Secrétariat Général de la Mer, 565.  
 Service privé de recrutement et de  
 placement des gens de mer, 742.  
*Shipbroker*, 1382.  
*Ship management*, 654 s.  
*Ship planner*, 844.

Sincérité (devoir de - du chargeur),  
 1725.  
*Single ship companies*, 472, 665 s.  
 Sinistre majeur, 1988.  
 SNSM, 1078.  
 Sociétés de classification, 262 s.  
 Cotes, 267.  
 IACS, 271.  
 Immunité de juridiction, 273.  
 Missions de droit privé, 265.  
 Missions de droit public, 266.  
 Responsabilité, 272.  
 Responsabilité pénale, 275.  
 Soins  
 Assistance maritime, 1105.  
 Assurances maritimes, 1291, 1308.  
 Dus à la cargaison, 1787.  
 Dus au marin, 762.  
 SOLAS, 576.  
 Sous-affrètement, 1548 s.  
 Sous-traitance (construction navale),  
 339.  
 Staries, 1426 s.  
 Décompte, 1428 s.  
 Point de départ, 1427.  
 Prime de célérité, 1431 s.  
 Réversibilité, 1430.  
*Statement of facts*, 1437.  
 Surestaries, 1433 s.  
 - de conteneurs, 1728 s.  
 Nature juridique, 1439.

## T

Terrorisme, 1232 s.  
 Testament rédigé à bord du navire, 710.  
 « *Thalassa* », 1776.  
 Tonnage,  
 Jauge, 229 s.  
 Contrat de -, 1546 s.  
 « *Torrey Canyon* », 50, 663.  
 TOVALOP, 990.  
 Trajet, accident de -, 763.  
 Tramping, 1598.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Transbordement, 1709.
- Transitaire, 884 s.  
Et commissionnaire de transport, 885.
- Transport de marchandises par mer, 1561 s.
- Action en justice, 1808.  
Action récursoire, 1821.  
Clause attributive de compétence, 1823 s.  
Clause compromissoire, 1829 s.  
Compétence, 1822 s.  
Titulaire, 1809 s.  
Prescription, 1818.
- Animaux vivants, 1593 s.
- Bénévole, 1967.
- Champ d'application des textes, 1574 s.  
Droit international et loi française, 1575 s.  
Droit maritime et droit commun, 1586 s.
- Connaissance, v. ce mot.
- Conteneurisation (impact), 1648, 1717 s.
- Définition, 1561.
- En pontée, 1596 s.
- Et affrètement, 1563.
- Identification du transporteur, 1622 s.
- Obligations,  
Ayants droit à la marchandise, 1723 s.  
Transporteur, 1692 s.
- Parties, 1611 s.
- Réserves, 1645 s., 1817
- Responsabilité du transporteur, 1761 s.  
Cas exceptés, 1768 s.  
Limitation de - , 1799 s.  
Déchéance, 1804 s.  
Déclaration de valeur, 1806.
- Présomption, 1763.
- Retard, 1766 s.
- Transports exceptionnels, 1592.
- Transport multimodal, 1851 s.  
Commission de transport, 1865.  
Connaissance direct, 1861.  
Connaissance multimodal, 1863.  
Règles CNUCED/CCI, 1862.
- Règles de Rotterdam, 1860.
- Transporteur, identification du -, 1622 s.
- Transporteur substitué, 1720 s.
- Transport de passagers, v. passage, contrat de -, et croisière.
- Travail,  
Conditions de - , 779 s.  
Contrat de - , 741 s.  
Durée du - , 700, 780.  
Relations collectives de - , 793 s., 813.  
Repos et congés, 786 s., 812.  
Santé et sécurité, 703, 790 s.
- Tribunal international du droit de la mer, 92.
- Tribunal maritime, 570.
- U**
- « Une fois en surestaries, toujours en surestaries », 1434.
- Usages, 67 s.
- V**
- Valeur agréée, 1283.
- Vente du navire, 349 s.  
Effets, 362 s.  
Obligations de l'acheteur, 359 s.  
Obligations du vendeur, 354 s.  
Publicité (mutation en douane), 360 s.
- Ventes maritimes, 1179 s.
- A l'arrivée, 1941 s.  
à l'embarquement, 1949 s.  
sur navire désigné, 1943 s.
- CIF, 1909 s.  
obligations de l'acheteur, 1930 s.  
obligations du vendeur, 1915 s.  
transfert des risques, 1912 s.
- FAS, 1886 s.  
obligations de l'acheteur, 1900 s.  
obligations du vendeur, 1892 s.  
transfert des risques, 1889 s.
- FOB, 1886 s.  
obligations de l'acheteur, 1900 s.  
obligations du vendeur, 1892 s.



## DROIT MARITIME

transfert des risques, 1891.

*Incoterms*, 1878 s.

Vices cachés,

Construction, 334 s.

Réparation navale, 343.

Transport (cas excepté), 1791 s.

Vente, 357.

Vice propre,

Chose assurée, 1323.

Marchandise, 1787.

Navire, 1526.

Visites, 260, 267, 296, 539, 999, 1215.

### **Z**

Zone, 91.

Zone contiguë, 85.

Zone économique exclusive, 86.

Zone de protection écologique, 86.

## TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur accompagnant la première édition.....	3
Sommaire.....	5
Principales abréviations.....	7

### INTRODUCTION

Chapitre 1. Définition et caractères du droit maritime.....	9
Section I. Particularisme du droit maritime.....	11
Section II. Internationalité du droit maritime.....	17
Section III. Stabilité du droit maritime.....	22
Chapitre 2. Histoire de la marine marchande.....	25
Section I. La marine marchande avant la vapeur.....	26
Section II. 1850-1945, Marine à vapeur et liberté des mers.....	30
§1. Evolution technique.....	30
§2. Evolution financière.....	32
§3. Evolution politique.....	32
Section III. La fin du XX <sup>e</sup> siècle : Difficultés et transformations.....	34
§1. Difficultés : anatomie de la crise.....	34
§2. Transformations.....	36
Chapitre 3. Les sources du droit maritime.....	43
Section I. Les textes.....	43
§1. Les textes internes.....	43
§2. Les textes internationaux.....	45
Section II. La jurisprudence.....	47
Section III. Usages et coutume en droit maritime.....	51
Section IV. Le rôle de la doctrine maritimiste.....	54
Chapitre 4. Le milieu.....	57
Section I. La mer.....	57
Section II. Les pôles.....	68
§1. L'Antarctique.....	69
§2. L'Arctique.....	70
§3. Le Code Polaire.....	72

DROIT MARITIME

PREMIÈRE PARTIE. LA NAVIGATION MARITIME

TITRE I. LE NAVIRE

Chapitre 1. La notion de navire .....	81
Section 1. La définition du navire .....	82
Section 2. La délimitation du navire.....	90
Chapitre 2. Le statut du navire.....	99
Section 1. La nature juridique du navire.....	99
Section 2. L'identité du navire .....	102
§1. Le nom du navire .....	103
§2. Le port d'enregistrement .....	104
§3. La nationalité du navire.....	105
A. Le pavillon .....	105
B. Le pavillon français.....	113
1. La francisation et l'enregistrement.....	113
2. Le Registre International Français .....	116
C. Le statut international du navire .....	119
1. Lois pénales .....	119
2. Lois civiles.....	122
§4. Le tonnage du navire.....	125
Section 3. L'affectation du navire .....	127
§1. Les navires privés.....	127
A. Armement à la pêche.....	127
B. Armement à la plaisance .....	128
C. Armement au commerce.....	132
§2. Les navires publics.....	134
Section 4. Le contrôle du navire.....	135
§1. Le contrôle par l'administration.....	136
A. Contrôle administratif .....	136
B. Contrôle technique .....	137
§2. Le contrôle par les sociétés de classification.....	140
§3. Le contrôle par l'Etat du port .....	148
§4. Le contrôle des émissions des navires.....	151
A. Le contrôle des gaz à effet de serre .....	152
B. Le contrôle des oxydes de soufre .....	157
Chapitre 3. La propriété du navire .....	165
Section 1. Les modes d'acquisition du droit commun.....	165
§1. Construction du navire .....	165
A. Nature juridique de la construction au forfait.....	166
B. Obligations des parties .....	168
1. Obligations du constructeur .....	168

TABLE DES MATIÈRES

2. Obligations du client.....	175
C. L'impression 3D.....	176
§2. Vente du navire.....	177
A. Obligations du vendeur.....	179
B. Obligations de l'acheteur.....	181
C. Publicité.....	182
D. Effets de la vente envers les tiers.....	183
§3. Crédit-bail de navire.....	184
Section 2. Les modes d'acquisition propres aux navires.....	185
Chapitre 4. Les créanciers du navire.....	187
Section 1. Les sûretés grevant le navire.....	187
§1. L'hypothèque maritime.....	190
A. La constitution de l'hypothèque maritime.....	191
1. Validité de l'hypothèque.....	191
2. Opposabilité de l'hypothèque.....	194
B. Les effets de l'hypothèque maritime.....	198
§2. Les privilèges maritimes.....	199
A. Les créances privilégiées.....	202
1. Privilèges de premier rang.....	202
2. Privilèges de second rang.....	206
B. Le régime des privilèges.....	206
1. Assiette des privilèges.....	207
2. Effets des privilèges.....	207
3. Extinction des privilèges.....	209
Section 2. La saisie du navire.....	211
§1. La saisie conservatoire.....	212
A. La saisie conservatoire en droit interne.....	214
1. Conditions.....	214
2. Procédure.....	216
3. Moyens de défense du débiteur.....	218
4. Effets.....	220
B. La saisie conservatoire en droit international.....	221
1. Conditions.....	222
a. Les conditions relatives à la créance.....	222
b. Les conditions relatives au navire.....	226
α. La saisie d'un navire affrété.....	226
β. La saisie d'un navire « apparenté ».....	229
2. Procédure.....	233
3. Effets.....	234
§2. La saisie exécution.....	234
§3. Les autres saisies.....	237

## DROIT MARITIME

Chapitre 5. La fin du navire .....	241
Section 1. La fin inopinée : l'épave.....	241
§1. La notion d'épave.....	242
§2. Le régime interne de l'épave.....	244
§3. Le régime international de l'épave.....	252
Section 2. La fin improvisée : l'abandon.....	254
Section 3. La fin programmée : le démantèlement.....	256

## TITRE II. LES ACTEURS

Chapitre 1. Les institutions .....	265
Section 1. Les institutions administratives .....	265
Section 2. Les institutions judiciaires .....	268
Section 3. Les institutions internationales .....	270
§1. L'Organisation Maritime Internationale.....	270
§2. Le Comité Maritime International.....	273
§3. Les autres institutions internationales .....	276
Chapitre 2. Le port.....	279
Section 1. La notion de port .....	279
Section 2. Le régime juridique des ports .....	281
§1. L'organisation portuaire.....	281
§2. L'exploitation portuaire .....	284
Chapitre 3. L'armateur.....	291
Section 1. Les formes juridiques d'exploitation des navires .....	292
§1. L'armateur propriétaire .....	292
A. Le régime de la copropriété des navires .....	293
1. La copropriété.....	293
2. Les copropriétaires.....	294
B. La nature juridique de la copropriété des navires .....	296
§2. L'armateur non-propriétaire .....	300
Section 2. Identification de l'armateur .....	303
§1. Difficultés tenant au droit maritime .....	303
§2. Montages du droit des sociétés.....	305
A. Les groupes de sociétés.....	305
B. Les <i>single ship companies</i> .....	306
Section 3. L'Etat armateur .....	307
Chapitre 4. Les gens de mer.....	311
Section 1. Le capitaine .....	311
§1. La condition du capitaine .....	311
§2. Les fonctions du capitaine.....	317
A. Le capitaine, représentant de l'armateur.....	317

TABLE DES MATIÈRES

1. Rôle technique .....	317
2. Attributions sociales.....	319
3. Attributions commerciales .....	321
4. Attributions judiciaires.....	322
B. Le capitaine, représentant de l'Etat .....	323
1. Suppléance d'officiers publics .....	323
2. Représentant de l'ordre du bord.....	324
§3. Responsabilité du capitaine.....	327
A. La responsabilité civile du capitaine .....	327
B. La responsabilité pénale du capitaine.....	329
Section 2. Les marins .....	334
§1. La notion de marin .....	337
§2. Le contrat de travail maritime .....	338
A. Les conditions pour être marin.....	340
B. La formation du contrat.....	342
C. Les effets du contrat .....	343
1. Obligations de l'employeur.....	344
a. Paiement des salaires .....	344
b. Autres obligations.....	346
2. Obligations du marin.....	348
D. La rupture du contrat.....	349
1. Rupture à l'initiative de l'employeur .....	349
2. Rupture à l'initiative du marin .....	350
3. Hypothèses particulières .....	351
§3. Les conditions de travail .....	351
A. La durée du travail .....	352
B. Repos et congés.....	353
C. Santé et sécurité.....	354
§4. Les relations collectives de travail .....	355
§5. La protection sociale .....	356
A. La caisse de retraite des marins.....	357
B. La caisse générale de prévoyance.....	358
§6. Particularités du RIF .....	359
§7. Les sanctions professionnelles .....	362
A. L'enquête disciplinaire.....	363
B. Le conseil de discipline .....	364
Chapitre 5. Les auxiliaires .....	367
Section 1. Les auxiliaires du navire.....	367
§1. Le consignataire du navire .....	369
§2. Le pilotage .....	370
A. Le pilotage portuaire .....	371
B. Le pilotage hauturier .....	374
§3. Le remorquage .....	375

## DROIT MARITIME

§4. Les entreprises de manutention .....	382
Section 2. Les auxiliaires de la marchandise .....	387
§1. Le consignataire de la cargaison .....	388
§2. Le transitaire .....	388
§3. Le commissionnaire de transport maritime .....	390

### TITRE III. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ MARITIMES

#### SOUS-TITRE 1. LA RESPONSABILITÉ DE L'ARMATEUR

Chapitre 1. La responsabilité de droit commun .....	399
Section 1. Les causes de responsabilité .....	399
Section 2. La limitation de responsabilité de l'armateur .....	402
§1. Le droit à la limitation .....	407
A. Les conditions de la limitation .....	407
1. Nature de l'accident .....	407
2. Créances concernées .....	409
3. Bénéficiaires de la limitation .....	411
B. La déchéance du droit à limitation .....	412
§2. Mise en œuvre : le fonds de limitation .....	417
A. La constitution du fonds de limitation .....	418
B. La répartition du fonds de limitation .....	422
Chapitre 2. Les responsabilités spéciales .....	427
Section 1. La responsabilité pour dommages nucléaires .....	427
§1. Responsabilité du fait d'un navire nucléaire .....	427
§2. Responsabilité du fait d'une cargaison nucléaire .....	430
Section 2. La responsabilité pour pollution par hydrocarbures .....	431
§1. Dommages de pollution par hydrocarbures .....	432
§2. Dommages par hydrocarbures de soute .....	436
Section 3. Les autres sources de responsabilité .....	437
§1. Autres substances dangereuses .....	437
§2. Les eaux de ballast .....	439
Chapitre 3. Obligations d'assurance de l'armateur .....	443

#### SOUS-TITRE 2. LES ACCIDENTS DE NAVIGATION

Chapitre 1. L'abordage .....	449
Section 1. Les conditions de l'abordage .....	451
§1. Le bâtiment impliqué dans l'abordage .....	451
§2. Les circonstances de l'accident .....	452
A. Les circonstances matérielles .....	453
B. Les circonstances juridiques .....	454
Section 2. Le régime de l'abordage .....	455
§1. La faute d'abordage .....	456

TABLE DES MATIÈRES

A. La notion de faute d'abordage.....	456
B. La preuve de la faute d'abordage .....	458
§2. Le dommage.....	458
Section 3. L'action d'abordage .....	460
Chapitre 2. Assistance et sauvetage en mer .....	465
Section 1. Le sauvetage.....	465
§1. Le devoir de secours.....	465
§2. L'organisation du secours .....	467
§3. La gratuité du secours .....	469
Section 2. L'assistance maritime.....	472
§1. Les conditions de l'assistance .....	475
A. Les protagonistes.....	475
1. L'assisté .....	475
2. L'assistant.....	477
3. L'Etat riverain.....	480
B. Les circonstances.....	481
§2. Les obligations des parties .....	483
A. Les obligations de l'assistant.....	483
B. Les obligations de l'assisté.....	485
1. Les conditions d'octroi de la rémunération.....	485
2. Le montant de la rémunération .....	487
3. La répartition de la rémunération.....	491
4. Le paiement de la rémunération.....	493
Chapitre 3. Les avaries communes .....	495
Section 1. Les conditions de l'avarie commune .....	497
§1. Le danger .....	497
§2. Le sacrifice ou la dépense .....	498
§3. L'intérêt commun.....	499
Section 2. L'objet : les dommages et pertes admis en avarie commune.....	500
Section 3. La contribution aux avaries communes .....	502
SOUS-TITRE 3. LES ATTEINTES ILLICITES À LA SÛRETÉ MARITIME	
Chapitre 1. La piraterie maritime.....	509
Section 1. La notion juridique de piraterie .....	511
Section 2. La prévention de la piraterie.....	513
§1. Le domaine de la protection privée des navires.....	513
§2. L'encadrement des entreprises de protection privée des navires.....	516
§3. Les effets de la protection privée des navires.....	518
A. Les droits et obligations de l'armateur et du capitaine .....	518
B. Les droits et obligations des entreprises de protection .....	519
Section 3. Le traitement de la piraterie.....	521
§1. La répression de la piraterie .....	521



## DROIT MARITIME

§2. Le traitement commercial de la piraterie.....	526
Chapitre 2. Autres atteintes illicites à la sûreté maritime.....	529
Section 1. Le terrorisme .....	529
§1. La prévention des actes terroristes .....	529
§2. La répression des actes terroristes .....	533
Section 2. Les fraudes maritimes.....	535
Section 3. Les cyber-menaces .....	538

### SOUS-TITRE 4. LES ASSURANCES MARITIMES

Chapitre préliminaire. Les spécificités de l'assurance maritime.....	547
Chapitre 1. Les éléments du contrat d'assurance maritime.....	553
Section 1. Les valeurs assurées .....	553
§1. Les valeurs assurables .....	553
A. L'assurance sur corps.....	553
B. L'assurance sur facultés .....	554
C. L'assurance de responsabilité.....	556
§2. Evaluation des valeurs assurées .....	556
Section 2. Le risque maritime.....	558
§1. Le risque.....	558
§2. Le caractère maritime du risque .....	563
Chapitre 2. Le contrat d'assurance maritime .....	565
Section 1. La conclusion du contrat .....	565
Section 2. Les obligations des parties.....	567
§1. Les obligations de l'assuré.....	567
§2. Les obligations de l'assureur.....	569
A. Le règlement d'indemnité .....	569
1. Le règlement d'avaries.....	570
2. Le règlement par délaissement.....	572
B. Les exclusions .....	574
1. Les exclusions d'origine légale.....	574
2. Les exclusions d'origine conventionnelle .....	575
Section 3. Les spécificités de l'assurance de responsabilité.....	576

## DEUXIÈME PARTIE. LE COMMERCE MARITIME

1. Les conférences maritimes.....	582
2. Les consortiums maritimes.....	585
3. Les alliances maritimes .....	587

### TITRE I. LES AFFRÈTEMENTS

Chapitre 1. Les règles communes .....	593
---------------------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

Section 1. La notion d'affrètement.....	593
Section 2. Les caractères du contrat d'affrètement.....	597
Section 3. Le contentieux de l'affrètement.....	602
Section 4. La loi applicable à l'affrètement.....	603
<b>Chapitre 2. L'affrètement au voyage .....</b>	<b>605</b>
Section 1. Le fréteur au voyage.....	605
§1. Les obligations du fréteur au voyage.....	605
A. La mise à disposition du navire.....	606
B. L'exécution du voyage.....	608
§2. La responsabilité du fréteur au voyage.....	611
Section 2. L'affréteur au voyage.....	613
§1. La désignation des ports.....	614
§2. Chargement et déchargement.....	614
A. Les staries.....	616
B. Les surestaries.....	619
§3. Les obligations financières de l'affréteur.....	622
<b>Chapitre 3. L'affrètement à temps .....</b>	<b>625</b>
Section 1. Le fréteur à temps.....	626
§1. Les obligations du fréteur à temps.....	626
A. La mise à disposition du navire.....	626
B. Le maintien en état du navire.....	628
§2. La responsabilité du fréteur à temps.....	629
Section 2. L'affréteur à temps.....	630
§1. Les obligations de l'affréteur à temps.....	630
A. L'exploitation du navire.....	630
1. Les limites relatives à la marchandise transportée.....	631
2. Les limites géographiques.....	631
B. Les obligations financières de l'affréteur à temps.....	637
C. La redélivrance du navire.....	640
§2. La responsabilité de l'affréteur à temps.....	641
A. La responsabilité de l'affréteur envers le fréteur.....	641
B. La responsabilité de l'affréteur envers les tiers à l'affrètement.....	641
<b>Chapitre 4. L'affrètement coque-nue .....</b>	<b>643</b>
Section 1. Le fréteur coque nue.....	644
Section 2. L'affréteur coque nue.....	647
<b>Chapitre 5. Autres affrètements.....</b>	<b>651</b>
Section 1. L'affrètement d'espaces.....	651
Section 2. Le contrat de tonnage.....	653
Section 3. Le sous-affrètement.....	654

## TITRE II. LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Chapitre 1. Les dispositions relatives au contrat de transport de marchandises ...	659
Section 1. Les sources du droit du contrat de transport .....	659
§1. Les Conventions internationales .....	659
§2. Le droit interne français .....	663
Section 2. Le champ d'application des textes.....	663
§1. L'articulation des sources internes et internationales .....	664
A. Le domaine de la Convention de Bruxelles de 1924 .....	664
B. Le domaine des Règles de Visby (Protocole de 1968) .....	666
C. Le domaine de la loi française.....	668
D. Les Règles de Hambourg .....	669
E. Les Règles de Rotterdam .....	669
§2. Droit du transport maritime et droit commun.....	670
A. Début et fin du transport maritime .....	670
B. Les opérations exclues.....	672
Chapitre 2. La conclusion du contrat de transport de marchandises .....	677
Section 1. L'établissement du connaissement .....	680
§1. L'identification des parties.....	682
A. Le transporteur .....	682
B. Les cocontractants du transporteur .....	687
§2. Les mentions du connaissement.....	688
A. Les principales mentions.....	689
B. Inexactitude des mentions et réserves.....	692
§3. Le connaissement électronique .....	698
Section 2. Les fonctions du connaissement .....	701
Section 3. Les autres documents de transport.....	706
Chapitre 3. L'exécution du contrat de transport de marchandises .....	713
Section 1. Les obligations du transporteur .....	713
§1. Les obligations au départ.....	713
§2. Le voyage.....	722
§3. Les obligations à l'arrivée .....	724
§4. L'impact de la conteneurisation .....	728
§5. La substitution de transporteur .....	729
Section 2. Les obligations des ayants droit à la marchandise .....	731
§1. Les obligations matérielles.....	731
§2. Les obligations financières.....	737
Chapitre 4. La responsabilité du transporteur .....	743
Section 1. Les principes encadrant la responsabilité du transporteur .....	743
§1. Les caractères de la responsabilité du transporteur .....	743
§2. Les cas exceptés .....	747

## TABLE DES MATIÈRES

A. Innavigabilité du navire.....	748
B. Incendie.....	750
C. Evénement non imputable au transporteur.....	752
D. Grève et <i>lock-out</i> .....	757
E. Vice propre de la marchandise et freinte de route.....	758
F. Faute du chargeur.....	761
G. Vice caché du navire.....	763
H. Sauvetage et assistance.....	764
I. Faute nautique.....	765
§3. La limitation de responsabilité du transporteur.....	768
Section 2. L'action en responsabilité.....	774
§1. Le titulaire de l'action.....	775
§2. Les conditions de l'action.....	778
§3. Le délai pour agir.....	781
§4. La compétence.....	784
A. Les clauses attributives de compétence juridictionnelle.....	785
B. Les clauses compromissoires.....	790
Chapitre 5. Le transport multimodal.....	793
Section 1. Les conventions internationales.....	794
§1. La convention multimodale : la convention de Genève.....	794
§2. Les conventions modales envisageant le transport multimodal.....	795
Section 2. Les documents du transport multimodal.....	798
Section 3. Le transport multimodal et le droit français.....	800

## TITRE III. LES VENTES MARITIMES

Chapitre 1. Les ventes au départ.....	809
Section 1. Les ventes FOB et FAS.....	809
§1. Le transfert des risques.....	810
§2. Les obligations du vendeur.....	811
A. La livraison des marchandises.....	811
B. Les autres obligations.....	813
§3. Les obligations de l'acheteur.....	814
A. Les obligations relatives à la marchandise.....	814
B. La fourniture du fret.....	815
C. Les obligations financières.....	816
Section 2. La vente CIF.....	817
§1. Le transfert des risques.....	818
§2. Les obligations du vendeur.....	820
A. La fourniture du fret.....	820
B. La fourniture de l'assurance.....	822
C. Les obligations relatives à la marchandise.....	823
D. Les obligations relatives aux documents.....	824

## DROIT MARITIME

§3. Les obligations de l'acheteur.....	826
Chapitre 2. Les ventes à l'arrivée .....	829
Section 1. La vente sur navire désigné .....	829
Section 2. La vente à l'embarquement .....	831

### TITRE IV. LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Chapitre 1. Le contrat de passage .....	839
Section 1. Le droit interne français du contrat de passage.....	839
§1. L'exécution du contrat .....	842
A. Prérogatives et obligations du transporteur .....	842
B. Droits et obligations du passager.....	844
§2. La responsabilité du transporteur .....	847
A. Dommages aux personnes.....	849
B. Dommages aux bagages .....	851
Section 2. Le droit international du contrat de passage .....	854
Chapitre 2. La croisière.....	859
Section 1. La croisière maritime.....	861
Section 2. La croisière « touristique » .....	862

### TITRE V. L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE COMMERCE MARITIME

Chapitre 1. La blockchain.....	869
Section 1. La technologie blockchain.....	869
Section 2. La blockchain dans le transport maritime.....	870
Chapitre 2. Les navires sans équipage .....	873
Section 1. Des notions à préciser.....	878
Section 2. L'impact des navires sans équipage sur certaines pratiques maritimes .....	881
Section 3. La responsabilité liée aux navires sans équipage.....	884
§1. Le risque.....	884
§2. Le responsable.....	885
§3. Le régime de responsabilité.....	886
§4. Les éléments de la responsabilité .....	888
§5. Les sociétés de classification et les assureurs.....	889
Bibliographie générale.....	891
Index alphabétique.....	893



eu de disciplines juridiques peuvent prétendre avoir autant de variété que le droit maritime. Il est à la fois commercial et international. Il opère des liens avec le droit des biens, des contrats, de la responsabilité, des assurances, des sûretés, des mesures d'exécution, des sociétés, le droit social, le droit pénal, ... Il est constamment associé au droit administratif (pour les zones portuaires notamment), au droit international public (droit de la mer) et au droit de l'environnement. Il s'intéresse à des questions aussi diverses que, par exemple, le contrat de travail des marins, le statut du conteneur, ou encore la piraterie.

Malgré cette variété, signe d'une matière vivante et évolutive, le droit maritime est volontiers perçu comme un droit n'intéressant qu'un petit nombre de professionnels, un droit qui regarderait davantage en direction des cinquantièmes hurlants que vers les amphithéâtres et les prétoires. Pourtant, 85% du commerce mondial emprunte la mer. Presque tous les produits importés, du pétrole au smartphone, en passant par le textile, le café et le cacao, ont navigué avant de ravir les consommateurs.

Cet ouvrage, à jour au 15 janvier 2023, étudie la navigation maritime, par le biais du navire, de ses acteurs et des questions de sécurité et de sûreté, et le commerce maritime, grâce auquel des Etres humains et des marchandises peuvent être transportés à travers mers et océans.

*Gaël PIETTE est professeur de droit à l'Université de Bordeaux (CRDEI), membre du comité de direction de l'Association Française du Droit Maritime, et arbitre à la Chambre arbitrale maritime de Paris.*

ISBN 978-2-233-010 35-3

92 €

Photo : Pris(c)ille - Collection particulière

Gaël Piette - **Traité** - DROIT MARITIME

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax : +33(0)1.46.34.07.60 et sur [editions-pedone@orange.fr](mailto:editions-pedone@orange.fr) - **92 € l'ouvrage, pour un envoi par la poste 98 €**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
- Règlement sur facture

Carte Visa

N° ...../...../...../.....  
Cryptogramme .....

ISBN 978-2-233-01035-3

Signature :

Nom .....

Adresse .....

Ville ..... Pays .....